

Protocole sanitaire Lycée Bellevue

1 chemin des côtières
17100 Saintes
05 46 74 14 63
Ce.0170058w@gmail.com

Sommaire :

- 1 – Rappel des gestes barrières
- 2 – Réouverture de l'établissement
- 3 – Volet accueil du public
- 4 – Volet accueil des élèves :
 - 4.1 – Accueil des élèves au lycée
 - 4.2 – Accueil des élèves en salle de classe
- 5 – Volet pédagogique
- 6 – Volet sanitaire :
 - 6.1 – Le protocole sanitaire des locaux
 - 6.2 - Le protocole de fonctionnement de la lingerie
 - 6.3 - Le protocole d'entretien des installations électriques et techniques
 - 6.4 - Le protocole d'entretien des espaces verts
- 7 – Volet restauration
- 8 – Volet médical : protocole en cas de contamination

1 - Respect des gestes barrières :

Une stricte application des gestes barrières afin de limiter la propagation du virus



Les masques à usage unique et les mouchoirs en papier doivent être jetés dans les poubelles.

2 - Réouverture de l'établissement :

La réouverture de l'établissement sera **progressive** à partir du **lundi 25 mai**. A compter de cette date, le lycée sera accessible aux enseignants et assimilés.

L'ouverture du lycée aux visiteurs est conditionnée aux annonces ministérielles.

La reprise des cours concernera les élèves volontaires identifiées comme prioritaires. L'accueil des autres élèves est différé.

Seul le bâtiment A sera ouvert aux élèves.

La MDL, l'atrium, le CDI, le bâtiment B hormis la vie scolaire et l'infirmerie seront fermés tout comme l'internat.

La restauration scolaire sera assurée dans la limite de nos possibilités. Les familles seront informées via l'E.N.T de sa réouverture.

Les sens de circulation ainsi que la distanciation sociale doivent être respectés partout dans l'établissement y compris en salle des professeurs, aux pole direction-administration et à l'intendance.

3 – Le volet accueil du public

- L'agent d'accueil doit rester dans le local vitré prévu à cet effet pour accueillir le public, elle devra porter un masque dès qu'elle est amenée à sortir de cet espace, et se laver les mains avant chaque retour au poste d'accueil. Elle est chargée de désinfecter son espace de travail en utilisant les EPI , dans le respect des protocoles de nettoyage en insistant sur les points de contact. Cela devra être fait au moins au début et à la fin de la prise de poste
- Le registre d'entrée et de sortie des visiteurs sera rempli par l'agent d'accueil au regard de la pièce d'identité présentée
- L'agent d'accueil devra s'assurer que le public qui entre dans les locaux respecte bien les consignes affichées : port de masque obligatoire et nettoyage des mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition à l'accueil.
- Les objets (clés/badges) devront être déposés à l'endroit prévu à cet effet. L'agent d'accueil assurera leur désinfection avant la remise en service.
- La garde d'objet ne sera pas possible
- L'accès au local d'accueil est seulement autorisé au personnel en poste et au facteur qui doit badger chaque matin la machine à affranchir.

- Les livraisons s'effectueront dans le sas devant l'accueil.
Le décartonnage sera fera à cet endroit par l'agent d'accueil qui transférera les marchandises dans un bac plastique avant que cela ne soit récupérée par les différents services.
- Afin de limiter au maximum le contact avec les poignées, les portes resteront ouvertes tout en veillant à réguler les flux.

Cette liste est non exhaustive et peut être complétée à tout moment

4 – Le volet accueil des élèves :

4.1 – Accueil des élèves au lycée

- **Accueil physique des élèves** à l'entrée du lycée par la vie scolaire avec respect des gestes barrières.
L'entrée des élèves se fait par portail du rond point de la cagouille. La sortie par le portail du tilleul. La pause cigarette se fait sur l'esplanade dans le respect des gestes barrières.
- **Lavage des mains** sous le contrôle de la vie scolaire (4 distributeurs sur pieds de gel hydro-alcoolique sont disposés sous le préau du bâtiment A). Chaque salle sera équipée d'un flacon de gel hydro-alcoolique.

Il doit être réalisé a minima

- A l'arrivée
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Avant et après l'utilisation de PC et notamment des claviers. Seuls les enseignants ont accès aux PC.
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
- Le soir avant de rentrer chez soi.
- **Port du masque obligatoire** dans l'enceinte de l'établissement.
 - L'Etat ou la Région fournira 2 masques par jour pour les personnels.
 - L'Etat fournira 4 masques réutilisables aux élèves. Ils seront distribués le 1^{er} jour de reprise des élèves lors de leur arrivée au lycée, en présence de l'infirmière. Les élèves doivent venir avec 2 masques pour ce 1^{er} jour (le temps de procéder au lavage les masques réutilisables avant 1^{ère} utilisation).
- Les masques à usage unique et les mouchoirs en papier doivent être jetés dans les poubelles.

- **Pas de dépôt de matériel dans les casiers** ou de sacs dans la cour. Le cartable sera déposé à côté de la table de l'élève. Les élèves qui reprendront les cours, videront leur casier dès leur arrivée au lycée. Pour les autres, un système de rendez-vous sera organisé par la Vie Scolaire.
- Gestion des récréations et des sanitaires : Les principes à respecter :
 - Afin d'éviter les croisements des classes et des élèves, la vie scolaire organisera la descente et la montée des élèves.
 - les temps de récréation seront susceptibles d'être modifiés en fonction de l'effectif présent, de la météo.
 - Les regroupements des élèves ne respectant pas les gestes barrières sont interdits.
 - Les contacts et jeux de ballon sont formellement interdits.
 - Limiter le nombre d'élèves en même temps aux toilettes. Marquage au sol devant l'accès aux sanitaires pour le respect de la distanciation.

4.2 – Accueil des élèves en salle de classe :

- **Aération des salles** au moins 3 fois par jour à raison de 10 minutes à chaque fois. Les portes des salles resteront en permanence ouvertes. En faire autant pour les fenêtres autant que faire se peut.
- **Principe important : pas de brassage des élèves.**
 - **Le principe** : Installation des élèves ou étudiants par classe dans **une seule salle du bâtiment A** pour la journée (parfois par créneau de spécialités pour les élèves de première générale). Dès leur arrivée, ils montent en salles, salles qui seront déjà ouvertes. Groupe maximum de 15 élèves.
 - Ils utilisent l'escalier central pour la montée. L'escalier situé à l'extrémité nord du bâtiment A, pour la descente. Les élèves suivront le fléchage.
La montée et la descente des élèves sont organisées et réalisées sous la surveillance de la vie scolaire.
 - **L'ascenseur** est exclusivement réservé aux élèves et aux personnels en situation de handicap.
 - Les élèves ne stationnent pas dans les couloirs. Ils s'installent en salle à leur entrée, après avoir lavé leurs mains avec le gel prévu à cet effet. Ils n'ont pas accès aux prises électriques de l'établissement (couloirs, salles de cours...).
- **Pas de prêt de matériel entre élèves.**
Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de produits désinfectants conformes à la norme précitée.

- Durant les récréations, les gestes barrières s'imposent. La vie scolaire est chargée de veiller à leur bon respect.
- Les toilettes : l'accès aux toilettes se fait dans le respect des gestes barrières et la signalétique en place.
- Les portes d'entrées centrales du bâtiment A doivent rester ouvertes et bloquées afin d'éviter les contacts à chaque fois que possible.
- **Aménagement des salles de classes :**
 - Tables et chaises espacées d'un mètre minimum
 - Pas d'installation de tables en face à face.
 - Libérer les portes de sortie
 - Pas de déplacement des élèves dans la salle pendant le temps de cours
 - Respect des gestes barrières et du protocole (gel hydro-alcoolique à chaque fois que préconisé)

5 – Le volet pédagogique :

La date envisagée pour une reprise des cours au lycée Bellevue: le lundi 8 juin 2020.

- **Une reprise des cours pour quel public ?**

L'objectif est de tenter de faire revenir à l'école les élèves en difficulté. Le retour des élèves est prévu sur la base du volontariat, selon un public prioritaire défini par le ministère de l'éducation nationale. Les professeurs principaux ont établi une liste de 15 élèves prioritaires environ, après un regard croisé de l'équipe pédagogique.

Les familles seront bientôt sollicitées par la vie scolaire pour connaître leur choix, d'un retour ou non à l'école de leur enfant. Ce choix vaudra engagement pour 4 semaines à raison de 2 jours par semaine.

Pour les Terminales : seuls les élèves concernés par le second groupe d'épreuves du Bac reviendront au lycée.

- **Une reprise des cours pour quels objectifs ?**

Il est important pour nos élèves de retrouver un rythme. Il est essentiel aussi de répondre à la problématique sociale : remettre du lien, de l'écoute, accueillir, remobiliser, et de redonner du sens aux apprentissages.

Il s'agira de mettre en œuvre de l'accompagnement personnalisé : vérifier la maîtrise des compétences, la maîtrise méthodologique nécessaire pour l'année suivante.

- **Une reprise des cours selon quelles modalités ?**

- **Pour tous les niveaux :**

- Une salle par classe (ou par série pour les terminales)
- Les emplois du temps sont modifiés dans Pronote.
- En langues vivantes les groupes sont supprimés pour éviter le brassage des élèves. Les cours auront lieu par classe.

- **Pour le niveau Seconde :** tous les LUNDIS et MARDIS, 1er étage bâtiment A.

- Horaires : de 9h à 17h, pause déjeuner de 12h à 13h40.

- Accueil par le professeur principal, CPE, Assistante sociale et infirmière le premier jour.
 - Disciplines : français, mathématiques, histoire-géo., langues vivantes, EPS, sciences.
- **Pour les 1ères générales** : cours les MERCREDIS et JEUDIS, 1er étage bât. A.
- Horaires : de 8h à 12h les mercredis, de 8h à 18h les jeudis, pause déjeuner de 12h à 13h40.
 - Accueil par le professeur principal, CPE, Assistante sociale, infirmière, créneau de 2h le jeudi (1h en 1G3 et 1G4).
 - Disciplines : spécialités, français (si oraux maintenus), histoire-géo., langues vivantes, EPS.
- En spécialités, un seul groupe par spécialité est maintenu ; un enseignement de spécialité par salle. Le nettoyage des salles sera opéré en complément des passages quotidiens entre 12h et 13h30 le jeudi et à chaque brassage d'élèves.
- **Pour les 1ères STMG** : cours les MERCREDIS et JEUDIS 1er étage bâtiment A.
- Horaires : de 8/9h à 12h les mercredis, de 8/9h à 16/17h les jeudis, pause déjeuner de 12h à 13h40.
 - Accueil par le professeur principal + CPE, Assistante sociale, infirmière, le premier jour.
 - Disciplines : Sciences de gestion, Management, Eco-droit, Français, EPS, Maths.
- **Pour les Terminales** : cours les MARDIS et MERCREDIS, 2ème & 3ème étages bâtiment A.
- Horaires : de 8/9h à 16/17h les mardis de 8/9h à 12h les mercredis, pause déjeuner de 12h à 13h40.
 - Accueil par le professeur principal + CPE, Assistante sociale, infirmière.
- Disciplines : celles envisagées par les élèves pour le second groupe d'épreuves :
- **Pour les étudiants** : planning restant à définir avec les collègues, si reprise des cours.

• **Activités physiques, sportives et culturelles** :

Les activités physiques, sportives ou culturelles mises en œuvre devront respecter les gestes barrières, la distanciation sociale et les préconisations académiques

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

Les principes à respecter pour les activités sportives :

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin. Neutraliser les douches des vestiaires.

- o Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.
- o Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- o Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- o Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.
- o Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Accès aux salles informatiques, de TP de sciences, Arts Plastiques

Les salles informatiques et de TP de sciences sont fermées.

Les Enseignements de sciences, SDG, BTS, Arts plastiques Ces enseignements se dérouleront dans des salles banalisées sans utilisation du matériel informatique.

Les principes à respecter :

Aucune manipulation par les élèves sur les postes de travail.

Privilégier des démonstrations par l'enseignant à l'aide de vidéos.

Chaque enseignant disposera d'un kit « brosse-crayon pour tableau blanc » à conserver avec soi jusqu'à la fin de l'année scolaire.

6 – Le volet sanitaire :

La question du nettoyage et de la désinfection des locaux est centrale dans le cadre du présent protocole. Le protocole de nettoyage de la Région Nouvelle-Aquitaine a été décliné et présenté aux agents. Il est important que l'ensemble des consignes édictées ci-dessous soit respecté.

6.1– Le protocole d'entretien des locaux :

- Le nettoyage de locaux occupés doit se faire quotidiennement avec le produit virucide norme NF EN 14476
- Protocole particulier quand présence d'élèves dans l'établissement:
 - o les salles de classe doivent être nettoyées 2 fois par jour
 - o les sanitaires doivent être nettoyés 4 fois par jour
 - o Une attention particulière doit être portée sur les points de contact :

- Le linge propre ainsi que 2 masques seront répartis chaque jour par la lingère dans les différents vestiaires
- L'accès à la lingerie est interdit à toute personne autre que la lingère
- Recommandations pour la lingère pour traiter le linge sale :
- Se laver les mains et s'équiper, mettre les gants à usage unique, un masque et une blouse
- Réceptionner le linge sale emballé dans des sacs plastiques dans un endroit dédié
- Ouvrir les sacs plastiques et mettre le linge directement dans la machine , lavage à 60° pendant au moins 30 minutes
- Ventiler les locaux régulièrement

6.3 – Le protocole d'entretien des installations électriques et techniques, travaux de maintenance :

- Mettre ses EPI
- Assurer un strict minimum de personnes dans un même espace de travail
- Privilégier l'outillage individuel
- Ne pas porter les mains ou tout objet au visage
- En cas d'intervention dans des espaces exigus ou confinés : nettoyer/désinfecter préalablement la zone d'intervention.
- Assurer un nettoyage régulier des ateliers
- En cas d'intervention d'entreprises extérieures, les consignes en vigueur dans l'établissement doivent s'appliquer, notamment le port du masque obligatoire

6.4 – Le protocole d'entretien des espaces verts :

- Sur mon chantier je prends :
 - Mes EPI nécessaires à la réalisation de mon chantier
 - Une bouteille d'eau individuelle
 - De quoi procéder à la désinfection de mes mains et des EPI
 - De quoi matérialiser mon chantier le temps de l'intervention
- Je privilégie les outils individuels et si cela n'est pas possible, je les désinfecte à chaque utilisation (notamment les organes de commande du tracteur tondeuse, de la tondeuse, du débroussailleur...)
- J'interdis l'accès du chantier aux élèves, professeurs et aux collègues.

- Ne pas porter les mains ou tout objet au visage, les gants peuvent être contaminés et source d'infection.
- Assurer un nettoyage régulier des lieux de stockage du matériel.
- En cas d'intervention d'entreprises extérieures, les consignes en vigueur dans l'établissement doivent s'appliquer, notamment le port du masque.
- Se laver les mains après avoir retiré ses gants.

7 – Le volet restauration :

- Dans un premier temps le service de restauration ne sera pas ouvert.
- Les familles devront fournir un panier repas aux élèves ainsi qu'une bouteille d'eau. Le repas devra être exclusivement constitué de produits froids, ne nécessitant pas un dépôt dans un réfrigérateur et l'utilisation d'un four micro-onde.
- Les élèves prendront leur repas selon la météo dans la cour de récréation ou dans la salle de restaurant.
- La salle de restaurant sera mise en place de telle sorte que la distanciation sociale des élèves et des personnels soit respectée.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux seront réalisés par les agents du service de restauration.
- Les mêmes consignes s'appliquent pour tous les personnels de l'établissement. Pas d'utilisation de matériels collectifs (micro-ondes, machines à café...).

8 – Le volet médical - Le protocole en cas de contamination d'un membre de la communauté éducative :

Il est demandé **aux familles et personnels de signaler tout cas déclaré de COVID auprès de l'établissement** pour vérifier les mises en contact potentielles avec le virus des autres membres de la communauté éducative. Un confinement de 14 jours devra être mis en œuvre pour toutes personnes concernées.

En cas d'apparition de symptômes du COVID 19 au sein du lycée, isolement et évacuation :

- Prévenir l'infirmière et le chef d'établissement
- Isoler la personne à l'infirmerie o Port d'un masque et désinfecter ses mains o Vérifier s'il y a un PAI pour problème respiratoire (asthme) et éventuellement donner les médicaments afférents
- Appeler les responsables légaux pour procéder à son évacuation o Etablir un plan de contamination possible pour éventuellement procéder au confinement

du groupe exposé (d'où la nécessité impérieuse de limiter les croisements possibles....)

- En parallèle le lien sera fait avec le médecin scolaire et le médecin traitant. Le protocole sanitaire sera suivi pour information aux autorités (conseillère technique de la DASEN et lien avec l'ARS).
- Si les symptômes s'aggravent notamment avec une difficulté respiratoire contacter immédiatement le 15 ou le 112.



PROTEGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES